

**ATELIER IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX**  
**CONCERTATION EDF CENTRALE DU LARIVOT**

**7 juin 2018 – Grand Hôtel Montabo**

---

**Thierry MAQUAIRE :**

Nous avons eu l'occasion d'avoir une première réunion publique qui s'est déroulée à Matoury avant-hier soir sur ce sujet. Deux réunions vont avoir lieu, à Cayenne et Rémire-Montjoly, et un autre atelier thématique aura lieu dans les semaines qui viennent.

Dans cette démarche de concertation publique, les thèmes vont permettre d'aborder l'ensemble du projet, de sa réalisation, de ses impacts, en alternant questions et réponses.

L'objectif notamment aujourd'hui puisque nous ne sommes pas trop nombreux, c'est de pouvoir poser toutes les questions, intervenir sur tous les sujets.

Je vous rappelle les sujets :

- Présentation du projet et EDF PEI
- L'oléoduc
- Enjeux de la biodiversité et impacts environnementaux

Ce qui est important, c'est que tout au long de cette matinée, vue le nombre de personnes, si à un moment vous souhaitez poser une question, n'hésitez pas à intervenir. On fera de la façon la plus simple qui soit. Nous avons entre 2h et 2h30 de travail tous ensemble.

Pour ceux qui ne me connaissent pas je suis Thierry MAQUAIRE, je suis le modérateur et je suis notamment directeur de publication du journal Le Kotidien en Guyane. C'est moi qui intervins tout au long de ces 5 réunions, 3 réunions publiques et 2 ateliers thématiques.

Emile DESSE va donc commencer.

**Emile DESSE :** Bonjour à tous. Emile DESSE, je suis en charge du développement du projet.

Cet atelier thématique c'est un moment important de cette concertation. On a vu pendant la première réunion publique que tous ces aspects environnementaux sont au cœur des attentes et des questionnements qu'il peut y avoir sur le projet. Nous c'est notre quotidien en tant que développeur de prendre en compte, d'adapter le projet à tous les enjeux environnementaux qui entourent ce projet.

On avait invité le grand panel des parties-prenantes sur ces sujet-là sur le territoire. On est moins que ce qui avait été attendu. Le but c'est qu'on utilise cette session pour travailler ensemble. Vous connaissez déjà pour la totalité d'entre vous le projet, ses principales composantes techniques. On a 3 sections avec 3 thèmes particuliers : on va faire un rappel au début, mais l'idée c'est vraiment qu'on profite du fait qu'on soit en petit comité pour travailler, pour que vous puissiez interagir, nous poser toutes vos questions, mais surtout avoir vos recommandations sur ces différents aspects.

Le point qui explique une partie des absents c'est qu'on est sur ce projet depuis plus d'1 an. On maintient quand même un lien fort, important, régulier, avec les acteurs du territoire sur ce sujet-là.

C'est pour ça qu'ils sont déjà informés du projet. Une grande partie des acteurs sont déjà informés du projet et des enjeux environnementaux qui entourent cette centrale.

Il y a deux éléments de contexte sur cette concertation :

- On fait cette concertation car il y a un cadre réglementaire qui l'impose en France pour tous les projets qui ont un certain montant d'investissement. On débat en termes d'investissement, de perspectives, de coût d'investissement, pour les montants de plus de 300 millions d'euros. Avec ce niveau d'investissement, tous les porteurs de projet doivent se tourner vers une commission nationale, indépendante, la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) qui est là pour choisir le mode de concertation et de consultation publique qui est le plus adapté au projet. Là c'est une concertation préalable qui est organisée sur le territoire et qui a été décidée avec cette commission. Le schéma de présentation lui a été présenté et a été validé.  
On a un représentant de cette commission, Monsieur Marland, ici présent, qui est le garant de cette concertation et qui est là pour veiller au respect des modalités de concertation présentées par EDF PEI à cette commission. Mais aussi pour veiller à ce que toutes les personnes qui veulent s'exprimer, qui ont l'intention de s'exprimer, puissent le faire. Que toutes les modalités d'informations qui ont été mises en place pour cette concertation se déroulent comme ça a été prévu.
- EDF PEI pour tous ses projets d'ampleur pour tout le territoire est dans une démarche systématique de concertation et de consultation publique, et c'est le cas pour ce projet.

**Thierry MAQUAIRE :** Juste avant qu'on démarre, je souhaitais que nous puissions faire un tour de table vu que nous ne sommes pas trop nombreux.

Tour de table :

- Caroline BAILLEAU : J'ai eu la chance de vous rencontrer à de nombreuses reprises, et particulièrement les services de la DEAL. Je suis Contract manager, je travaille notamment sur les enjeux environnementaux du projet. Je suis amenée à vous rencontrer régulièrement jusqu'à ce que nous ayons obtenu les autorisations pour ce projet structurant pour le territoire. Nous travaillerons ensemble au fur et à mesure du développement du projet.
- Philippe LAHARY : chargé des relations externes au sein de EDF SEI Guyane.
- Christophe ALFEREZ : directeur adjoint EDF SEI Guyane.
- Laura GADAR: animation qualité environnement EDF SEI Guyane.
- Alexandra MAILLARD: juriste à EDF SEI Guyane.
- Ludovic MARCELIUS : chef de l'unité risque accidentel à la DEAL Guyane, nous serons le service instructeur pour le dossier administratif de ce projet.
- Guillaume BOUCHER : société EURETEQ, mandaté par EDF pour s'occuper de la partie canalisation.
- Aurélie BOCQUET : ONF
- Guillaume BRUNO : référent universitaire, ONF
- Olivier TOSTIAN : président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- Emile FONTY : chef de projet de la société Biotope
- Philippe MARLAND : garant de la concertation
- Alain DELORME : directeur général d'EDF PEI (EDF Production Electrique Insulaire), qui a vocation à construire et exploiter les centrales qu'elle construit, à préserver l'environnement et à réaliser la totalité des tests réglementaires.

**Alain DELORME - Directeur général d'EDF PEI :** EDF PEI a été créé en 2006 pour remplacer l'ensemble du parc thermique des DROM et de la Corse, avec des technologies plus adaptées, plus modernes et probablement plus respectueuses de la qualité de l'air et des rejets.

Il nous reste aujourd'hui par rapport au programme initial deux sites à réaliser. Un site en Corse du sud à Ajaccio et le site de Dégrad des Cannes. Tous ces projets ont été répertoriés depuis la PPE de 2006. En termes de schéma géographique on est implanté en Haute Corse, avec une centrale qui sera relativement très similaire à celle du Larivot : le combustible sera le même, la puissance sera la même.

On a le site de Port-Est qui est le site initial à la Réunion, 12 moteurs fioul lourd à très basse teneur en soufre, mis en service en 2013.

On a un site en Martinique sur les énergies renouvelables qui est en train d'être construit, 10 MW d'éolien avec stockage de batterie, mis en service en fin d'année.

Le site de Montjoly à coté de l'actuelle centrale de Dégrad des Cannes, qui est en service depuis maintenant 3 ans et produit 5 MW de solaire avec batterie.

Le nouveau site du Larivot sera un site hybride sur lequel on fera 10MW de solaire.

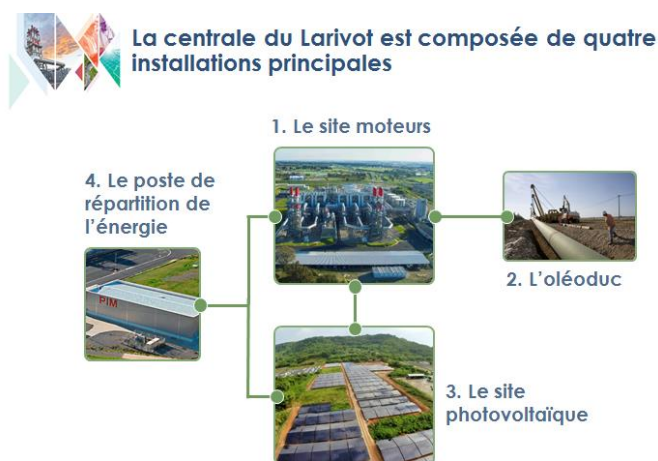
Les deux centrales antillaises, Martinique et Guadeloupe, sur le modèle de la centrale de Port-Est à la Réunion : 12 moteurs, très basse teneur en soufre.

**Emile DESSE :** Avant de commencer les sessions de travail, je vais vraiment rappeler très succinctement 3 choses sur le projet.

- Qu'est-ce que c'est ce projet de centrale au Larivot ? Dans quel contexte il s'est fait ?

En tant que développeur de projet on ne fait que répondre à la demande de l'Etat qui a été réalisée au travers de la PPE. On ne propose pas une centrale de production, on applique le texte de loi, le décret de la PPE Guyane qui a été validé en mars 2017. Il s'agit de répondre aux besoins du système électrique guyanais. Pour répondre à ce besoin, la PPE anticipe la nécessité de construire une centrale hybride. Hybride parce qu'il y aura deux parties : une thermique de 120MW qui fonctionnera au fioul léger et une partie photovoltaïque de 10 MW. Alors 10 MW ça peut sembler être une capacité modeste par rapport aux 120 MW thermiques, mais 10 MW de photovoltaïque dans les systèmes insulaires c'est une capacité très importante. Ça sera la plus grande centrale photovoltaïque de Guyane et une des plus importantes des territoires d'Outremer.

Sur la slide suivante, on a les 4 installations qui constituent ce projet :



Le site moteur qui sera le cœur de la partie thermique qui accueillera les moteurs qui fonctionneront au fioul léger. Pour approvisionner cette partie moteurs, on aura besoin de construire un oléoduc sur une distance, en fonction des tracés, qui oscillera entre 10 et 15 km et donc qui reliera la zone d'arrivée des navires du Grand Port Maritime de Guyane jusqu'au site du Larivot qui a été retenu pour l'implantation de la centrale. Associé au site moteurs, on aura ce site

photovoltaïque de 10 MW sans batterie. On aura bien sûr le poste de répartition de l'énergie qui est l'infrastructure qui permet d'injecter l'électricité produite par ces deux parties, le site moteurs et le site photovoltaïque, sur le réseau électrique du littoral Guyanais.

Aujourd'hui ce sont les aspects environnementaux qui nous intéressent et donc c'est important de refaire un point sur la localisation et les raisons du choix de cette localisation.

## LOCALISATION ET CHOIX DE CETTE LOCALISATION

---

Pendant la première réunion publique qu'on a faite, on a eu droit à un certain nombre de questions par rapport à cette localisation, sur le choix qui a été fait, sur ce qui a motivé ce choix.

Ce choix, EDF PEI, en tant que développeur de projet, a appliqué les caractéristiques du projet défini dans la PPE et la décision de la CTG qui a opté pour ce site du Larivot. Ça a été décidé en assemblée plénière lors de la validation de la PPE Guyane en février 2017.

La localisation du projet a été actée par la CTG. Il y a eu une période très importante pendant laquelle un terrain adéquat a été cherché. Les premières recherches de terrain ont commencé en 2007. Ça fait plus de 10 ans que les analyses de terrain ont commencé sur la presqu'île de Cayenne, puisque pour des raisons d'équilibre du système électrique guyanais il faut que ce nouveau projet se situe sur la presqu'île de Cayenne.


Il y a une impossibilité réglementaire aujourd'hui de construire la centrale sur le site de la centrale existante de Dégrad des Cannes à cause des risques qui sont induits par la localisation du dépôt pétrolier de la SARA. Il a fallu trouver un autre terrain, et ce sont ces 10 années de recherches qui nous ont conduits vers le terrain du Larivot. L'idée c'est de re-souligner tous les avantages qu'il y a autour de ce terrain :

- C'est la seule option foncière disponible durant ces recherches qui permette d'achever le projet dans les temps qui sont demandés par la PPE. On doit impérativement mettre en service ce projet avant la fin de l'année 2023, puisque c'est à cet horizon-là que la centrale de Dégrad-des-Cannes devra être arrêtée.
- La proximité des lignes à haute tension.
- On a une partie du terrain sur lequel l'installation d'une centrale électrique est compatible avec le PLU.
- On est sur une zone avec un risque d'inondations importantes, donc une centrale qui sera relativement isolée de nouvelles habitations.
- Les vents qui permettent d'avoir une dispersion à l'écart des différentes habitations.
- La taille du terrain va permettre de garder la centrale la plus éloignée possible des habitations et de réduire son impact visuel.

Ce terrain pour nous a été une donnée d'entrée. Notre travail, ça a été lors de la conception du projet, de définir l'emprise optimale de la centrale avec deux parties : une partie thermique et une partie photovoltaïque.

Il nous a fallu trouver 20 hectares : 10 ha pour la partie thermique et 10 ha pour la partie photovoltaïque pour implanter cette centrale.


Voilà les emprises qui ont été retenues : le site moteurs en périphérie de la RD 191 et le site photovoltaïque qui est situé au nord.





**L'implantation du projet sur le terrain a été réalisée sur la base de critères environnementaux, de sécurité industrielle et de coûts**

- Pas de zones d'effets sur les habitations
- Limitation de l'impact sur la biodiversité
- Coûts de construction les plus faibles
- Bordure végétale conservée
- Proximité des routes


**Compatibilité avec le PLU privilégiée**



**Surfaces à risques inondation les plus faibles**

Emprise de la centrale sur le terrain



Application figurative du parcénaire industriel (sans valeur juridique)  
Zone choisie par les prises de vues drone  
Fond : Photos aériennes IGN BD Carthou (2006)

Les grandes contraintes et les différents aspects qui nous ont conduits à faire ce choix sont :

- Il y a une partie du terrain qui est concerné par ce qu'on appelle la zone AU1 dans le Plan Local de l'Urbanisme. C'est une zone sur laquelle le PLU prévoit déjà la construction d'installation industrielle. Donc on a naturellement positionné la partie thermique sur cette partie AU1. C'est une partie qui présente aussi l'avantage d'être située à l'extérieur des zones à risque de fortes inondations.
- Cette localisation a aussi été optimisée en fonction du recensement écologique qui a été réalisé sur le terrain, de l'inventaire de la faune et de la flore, qui nous ont conduit à éviter en termes d'implantation certaines parties qui étaient concernées par des espèces protégées et rares en Guyane. Donc limitation de l'impact sur la biodiversité.
- Pas de zones d'effets sur les habitations. On a recensé les scénarios de danger sur l'implantation de cette centrale. Le principal danger c'est un incendie au niveau du stockage de combustible. On a donc optimisé l'emprise de manière à ce que les zones d'effet de ces risques ne touchent aucune habitation de proximité existante.
- Contraintes économiques de remblai et topographie sont venues alimenter les différentes études et ont conduit à cette emprise.

Voilà en résumé les différents points qu'on peut vraiment évoquer en introduction.

## LE TRACE DE L'OLEODUC

**Thierry MAQUAIRE** : Avez-vous des questions, des demandes d'information complémentaires ?

**Olivier TOSTIAN** : Il y a une OIN sur cette zone. Y a t-il un conflit ?

**Alain DELORME :** Je ne pense pas qu'il y ait de conflit sur ce sujet. On fera une demande de projet d'intérêt général. Le préfet prend la main en disant « ce projet est un projet d'intérêt général pour le territoire, pour la collectivité et donc il passe au-dessus de la pile de tous les autres projets ». Un PIG a vocation à arbitrer entre différents points de vue de ce genre de projets. Un PIG peut faire changer les prérequis.

**Olivier TOSTIAN :** Je n'ai pas été dans la boucle pour la conception des OIN en Guyane. Mais précisément ça revient au même principe, c'est-à-dire que ça passe au-dessus des PLU, on casse d'office des projets d'aménagement quelles que soient les prérogatives au préalable. Il y a un petit paradoxe car dans les deux cas ce sont des opérations considérées comme prioritaires.

**Emile DESSE :** Sur le choix du terrain qui à l'époque était effectivement validé par la CTG, il y a eu un processus qui a été fait à ce moment-là avec la mairie de Matoury. Et donc effectivement, je pense que ça y fait référence. Il y a un plan de développement économique de la zone du Larivot, notamment pour répondre à une baisse d'activité sur le port de pêche. Aujourd'hui le projet a vocation à participer à l'expansion industrielle de la zone.

**Alain DELORME :** Le PFA s'est aussi positionné en faveur de cette localisation.

**Olivier TOSTIAN :** Je pense que d'un autre côté il va y avoir des personnes qui se diront que là-dessus il avait un projet. Il va peut-être y avoir des conflits ne serait-ce que par rapport aux normes de sécurité qui entourent la centrale.

**Alain DELORME :** Le terrain qu'on a acheté fait 120 ha. L'emprise de la centrale hybride c'est 20 ha. On maîtrisera l'urbanisation. Concernant le dossier ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), le préfet nous fera des prescriptions à travers la DEAL notamment en termes d'urbanisme.

**Caroline BAILLEAU :** Ce qui compte c'est que l'OIN est piloté par la CTG, donc si la CTG a acté quant à la normalisation d'un projet c'est qu'il y a comptabilité entre l'OIN et notre projet.

**Olivier TOSTIAN :** Ce n'est pas certain que tout le monde se soit bien posé la question.

**Alain DELORME :** Nous on a une délibération de la CTG et un décret ministériel. Les services de l'Etat sont là aussi pour arbitrer entre ces différents paradoxes.

**Christophe ALFEREZ :** Pour compléter, ça a été validé en séance plénière par la CTG le 10 février. Le choix du terrain qui vous est présenté a été validé officiellement en assemblée plénière.

**Olivier TOSTIAN :** Je n'en disconviens pas. C'est juste que j'ai l'impression qu'il y a des réflexions parallèles.

**Alain DELORME :** Dans le futur de l'instruction de ce dossier, il y aura des concertations, ensuite on va établir un dossier ICPE, un permis de construire. Et il y aura à nouveau une enquête publique. On aura l'occasion de s'exprimer à ce stade-là de la procédure.

**Emile DESSE :** C'est un point qu'on prend en note. C'est le but aussi que vous apportiez des éléments qui peuvent nous avoir échappés. Parce qu'effectivement dans toute la compatibilité par rapport à l'urbanisme comme par rapport au PLU, et aux autres éléments qu'on va devoir démontrer, il faut effectivement qu'on fasse le point.

**Caroline BAILLEAU :** On a lancé une étude urbanistique qui prend en compte la complexité du projet.

**ONF :** La partie photovoltaïque est en partie sur une zone de conservation durable. Sur votre plan, votre emprise va en partie dans une zone de conservation durable donc normalement inconstructible. Vous allez avoir un petit conflit au niveau de votre zone photovoltaïque. Sauf si c'est juste une patate, et que la limite exacte de la zone n'est pas encore complètement définie.

**Alain DELORME :** Elle passe à côté. On va essayer d'éviter toutes les zones d'incompatibilité.

**Emile DESSE :** C'est modulable si jamais il y a des incompatibilités.

**Caroline BAILLEAU :** Par rapport à l'aspect modulaire de l'implantation, on attend l'ensemble des enjeux de biodiversité pour pouvoir être amené à changer le positionnement de la centrale solaire sur la parcelle.

Deuxième point, comme l'a précisé M. Delorme, on a lancé des procédures de PIG (Projet d'Intérêt Général) qui vont être amenées à assurer la cohérence entre les différents documents à partir du moment où le projet sera déclaré PIG. Ça va nous assurer une mise en cohérence entre les différents aspects du projet notamment urbanistique.

Pour la partie à l'ouest, donc la zone PV, il est possible que des modifications au PLU puissent être aménagées. Rien n'est figé à ce stade, on prend bien évidemment tous les avis. C'est tout l'intérêt de l'atelier.

**Thierry MAQUAIRE – modérateur :** Nous allons poursuivre sur la présentation du tracé de l'oléoduc.

**Guillaume BOUCHER - Eureteq :** L'oléoduc partira du terminal pétrolier de Dégrad-des-Cannes où arriveront les navires pétroliers pour dépoter le carburant qui rejoindra la future centrale du Larivot. C'est une longueur de 10 à 15 km, ce n'est pas figé aujourd'hui on va le voir après. L'oléoduc transportera le fioul domestique. Il fera 40 cm de diamètre et sera enterré dans le tracé. C'est une canalisation acier qui est protégée contre la corrosion avec un revêtement en polyéthylène et une protection cathodique comme pour les structures immergées (on injecte un courant dans l'acier pour abaisser son potentiel et le protéger contre la corrosion). Il y aura une servitude de 5m de largeur minimale et des protections sur certains points sensibles avec des gaines ou des grillages autour ou au-dessus de la canalisation. La seule partie qui restera visible ce seront les bornes et les balises qui seront implantées sur tout le tracé de la canalisation pour la repérer. Sous terre on aura un grillage avertisseur, ça permet de repérer l'ouvrage quand on fait des travaux. Et ensuite la canalisation sera à 1m de profondeur.

Au niveau des servitudes, on en a 2 types :

- Une première qui vise à permettre de construire et exploiter l'ouvrage. Des servitudes parce qu'on traverse des propriétés privées et des domaines publics qui ne sont pas maîtrisés par EDF, donc il y a des servitudes à instituer. Dans cette servitude, le propriétaire n'a plus le droit de construire, ni de planter des cultures de plus de 60cm de profondeur et de plus de 2,70m de hauteur, tout cela pour protéger l'installation du terrassement. Ces servitudes sont instituées après discussion avec le propriétaire, donc c'est une convention qui est signée entre EDF et le propriétaire du terrain, qui fait l'objet d'une compensation financière évidemment, en fonction du potentiel de la propriété.
- Le deuxième type de servitudes s'applique à un usage spécifique, c'est la maîtrise de l'urbanisation. Ce sont des servitudes d'utilité publique, sur le même principe que le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) où les projets de grande ampleur, les ERP

de plus de 200 personnes, doivent faire l'objet d'une analyse de compatibilité pour s'assurer qu'ils soient compatibles avec l'ouvrage.

Concernant la méthodologie de détermination du tracé, c'est une méthode dite en entonnoir. C'est la même méthode qui est appliquée pour les constructions linéaires du type voies ferrées, routes. On détermine l'aire d'étude. Dans cette aire d'étude, on recense toutes les contraintes qui peuvent exister : les contraintes environnementales, les contraintes techniques, le périmètre de protection de l'environnement, les zones de mouvement de terrains, les zones inconstructibles, toutes les contraintes indiquées par les administrations. On a rencontré les mairies, les administrations. On a rencontré la Direction des Affaires Culturelles pour obtenir un diagnostic sur les aspects archéologiques. Quand on a fini ce tour de table et qu'on décide qu'on a une vision la plus exhaustive possible du territoire, on peut proposer des fuseaux d'étude, on resserre un peu la maille, et ensuite des couloirs d'étude (on va les voir). Au sein de ces couloirs d'étude, on fait des visites de terrain. On mandate un cabinet d'écologues, en l'occurrence Biotope, pour faire une cartographie plus fine des habitats pour pouvoir ensuite les comparer entre eux. Au même titre que toutes les contraintes sont prises en compte (environnementales, techniques, humaines...) et font l'objet d'une hiérarchisation afin de comparer toutes les solutions ensemble. Ça nous permet de préconiser un couloir de moindre impact, et au sein de ce couloir de faire une analyse encore plus fine et de préconiser un tracé de moindre impact.

Sur l'aspect réglementation, on a eu une autorisation de construire et d'exploiter à obtenir, ce sera une autorisation préfectorale avec un dossier à composer pour une demande d'utilité publique associée (DUP). Cette DUP elle permet, à l'instar du PIG pour l'aspect centrale si les PLU ne sont pas compatibles avec les projets de réalisation, de pouvoir les mettre en compatibilité sur le tracé retenu.

Le dossier se compose de divers documents et principalement d'une étude de dangers qui est une évaluation environnementale. L'objectif de l'étude de dangers est de parvenir à un risque acceptable pour la canalisation et pour son environnement et s'il le faut par la mise en place de mesures.

Sur l'aspect évaluation environnementale, on suit le triptyque Eviter – Réduire – Compenser. Sur un projet comme celui-ci, l'évitement c'est une modification de tracé. Et quand on ne peut pas, c'est une réduction ou une compensation avec si nécessaire une dérogation sur la destruction d'espèces protégées.

Il y a une partie archéologique préventive. Le projet sera soumis à des autorisations archéologiques préventives. On en a déjà discuté avec la DAC. Il y aura une demande anticipée d'EDF quand on aura un couloir de moindre impact pour faire le diagnostic.

Les procédures optionnelles : les dérogations CNPM dont on a parlées, les autorisations en sites classés (on a notamment le site récemment classé de Vidal - Mont Délice qui est difficilement évitable par le tracé de l'oléoduc).

Pour voir à quoi ressemblent les travaux (ce ne sont pas des travaux courants), on vous a mis différentes photos.

Ces travaux se réalisent de manière linéaire avec différents ateliers qui se succèdent.





## L'oléoduc: le déroulement des travaux (1/2)

1 - Aménagement de la piste de travail



2 – Bardage et cintrage des tubes



3 – Soudage des tubes



4 – Ouverture de la tranchée



## L'oléoduc: le déroulement des travaux (1/2)

5 – Mise en fouille



6 – Remblai



7 – Epreuves



8 – Remise en état



La 1<sup>ère</sup> c'est l'aménagement de la piste de travail. Sur un ouvrage de ce type avec un diamètre de 40cm, visuellement c'est une piste de travail de 20m de largeur sur tout le tracé.

Pour l'aménagement de la piste il y a un décapage de la terre végétale. Il faut pouvoir la trier et la mettre de côté pour pouvoir la remettre après.

2<sup>e</sup> photo, les tubes. C'est le bardage. On cinte les tubes, ensuite on les soude. Toutes les soudures sont contrôlées. Une fois que les soudures sont contrôlées et conformes, on peut ouvrir la tranchée. On l'ouvre au dernier moment pour limiter les risques de sécurité et surtout les pompages car on sera dans des zones de nappes très hautes.

Ensuite on peut mettre en fouille la canalisation. Ça se fait à l'aide de sideboom (des engins avec un bras déporté).

On met la canalisation en fouille, on relève sa position pour avoir sa position exacte et faire un plan précis. La canalisation est lestée si nécessaire en fonction des zones où on se trouve et des fluctuations de la nappe.

On remblaye. On met le grillage avertisseur.

On réalise 2 types d'épreuves pour s'assurer de l'étanchéité et de la résistance de la canalisation. Les canalisations sont contrôlées par un organisme tiers et habilité pour valider ce type d'épreuves.

Et enfin on remet en l'état le terrain et la remise en état fait l'objet d'un constat contradictoire avec le propriétaire. Il y a eu un état des lieux avant travaux avec le propriétaire, et on fera un état des lieux après travaux pour s'assurer qu'on remet bien le terrain dans l'état le plus proche possible de l'état initial, et aussi pour estimer les dommages qu'on devra lui payer pour la mobilisation du terrain et les dommages sur les cultures éventuellement.



### L'oléoduc: l'impact des travaux

Durant les travaux (2007)



Après les travaux (2017)



Canalisations SOYOUZ, Centre Spatial Guyanais (CSG), Kourou



| 57

On vous a mis 2 photos du projet Soyouz. C'était la construction du pas de tir Soyouz. Il y avait 4 canalisations à construire depuis le CSG jusqu'au pas de tir. En 2007, sur la photo de gauche, on voit une première canalisation qui est construite, la piste est réalisée, la fouille n'est pas encore creusée. Et une photo 10 ans après, on voit une borne rouge et blanche, on voit l'emprise enherbée qui correspond à la servitude. C'est

une servitude relativement large parce qu'on a 4 canalisations. On voit que l'impact visuel est relativement limité. Pour l'anecdote, il y a une espèce de fougère protégée qui a été relevée au niveau des canalisations. C'est Biotope qui avait fait les relevés d'ailleurs. Vous voyez que la végétation reprend le dessus.

Si on passe sur la définition des couloirs et du tracé in fine : nous avons dessiné une aire d'étude qui part de Dégrad-des-Cannes (DDC) jusqu'au Larivot, qui se limite au nord par la montagne du Mahury et l'agglomération de Cayenne, et au sud par l'agglomération de Matoury. A partir de cette aire d'étude, on a proposée des couloirs. Aujourd'hui on propose beaucoup de couloirs, parce qu'il y a beaucoup de contraintes sur le territoire. Mais en gros on a 2 options principales, toujours au départ de DDC : une option plutôt au nord de Balata, et une 2<sup>ème</sup> option plutôt au sud de Balata, avec plusieurs tracés.

On a notamment un tracé qui suit en partie le canal Nord-Sud, pour éviter le site classé de Vidal-Mondélice, là on est vraiment en limite. Là c'est un tracé plus direct. Là on arrive à la Matourienne. On a l'option Nord qui continue, qui évite le village d'Attila Cabassou qui s'est beaucoup développé récemment et qui va encore faire l'objet de demandes de constructibilité.

Après on a plusieurs solutions, ici notamment par la Crique Fouillée. Ces options ont été évoquées via un projet potentiel de voie verte le long de Crique Fouillée. On n'a pas réussi à avoir confirmation de

ce projet et des plans. Mais on a gardé cette option pour voir ce qui pourrait être éventuellement mutualisé entre la canalisation et la voie verte.

Au niveau des autres options, on arrive au niveau du rond-point de la Crique Fouillée qui est le seul endroit où on peut passer à cet endroit-là car c'est très urbanisé. Après on a encore diverses options, avec une option vers le sud qui traverse une zone d'aménagement différée. Il y a deux zones d'aménagement différé. Là il y a potentiellement des projets, mais c'est pareil on n'a pas trouvé vraiment de plans, de projets bien définis. Mais pour pouvoir s'en affranchir, on a conservé un tracé ici qui est en limite avec des contraintes environnementales, après on redescend avec la possibilité de passer par le Mont Petit Matoury mais avec des risques de glissements de terrains.

Et pour la partie sud, plusieurs options au niveau du centre de compostage au niveau de la Matourienne, comme ça on évite par l'ouest et par l'est, on descend et on se retrouve en limite de la réserve naturelle nationale du Mont Matoury. On monte sur le mont avec une zone à glissements de terrains aussi.

Pour terminer, 2 options pour éviter les zones repérées dans le cadre des inventaires.

Donc voilà les 2 grandes solutions principales, avec des variantes. Beaucoup de variantes parce que beaucoup de contraintes. Il n'y a pas une solution qui nous apparait comme ça.

On est là pour échanger aujourd'hui sur vos premières réactions.

**Aurélié BOCQUET :** Quelles sont les contraintes de gestion une fois l'oléoduc en place ? Vous laissez revenir la végétation à la normale ?

**Guillaume BOUCHER :** Ca va ressembler à ce que vous avez vu sur les photos pour Soyouz. On laisse la végétation revenir jusqu'à un certain stade, mais il faut quand même entretenir un minimum pour que les opérateurs puissent accéder tout le temps à l'ouvrage, vérifier son intégrité, et en cas d'urgence éventuelle pouvoir y accéder. Il y a tout de même des opérations de défrichage qui sont réalisées, mais pas sur les marais, sur la largeur de la servitude qui est de 5m minimum (on ne l'a pas définie encore), mais sur des ouvrages de ce type-là en métropole c'est souvent 10m de largeur. Mais il y a effectivement des opérations d'entretien à réaliser.

**Olivier TOSTIAN :** L'option qui consisterait à suivre le réseau routier existant n'est pas faisable ?

**Guillaume BOUCHER :** Effectivement il y avait cette première option au tout début. Le problème c'est que soit vous prenez sous la route, soit juste à côté de la route. Sous la route, vous devez couper la circulation. Quand on voit les difficultés de circulation ici, ce n'est pas envisageable. Et après pour accéder à l'ouvrage et pour l'entretien ou autre, vous avez toujours cette contrainte. Et si vous prenez à côté de la route, en fait en cours de chantier vous coupez tous les accès aux propriétés, aux zones industrielles, aux zones commerciales. Donc ça a un impact très important sur l'activité.

**Caroline BAILLEAU :** La problématique c'est que c'est une zone à forte restructuration sur le plan de l'aménagement du territoire, avec le projet de doublement de la RN, Maringouins et le pont du Larivot. On ne peut plus suivre l'implantation routière. On a besoin d'avancer. C'est pour ça qu'on a demandé à Eureteq de définir un tracé de moindre impact qui permette d'alimenter la centrale tout en prenant en compte une multiplicité de critères.

**Guillaume BOUCHER :** Il y a une question aussi des enjeux humains le long de la route. Sur la canalisation, il y a des demandes d'effet qui sont associées, environ 100m de large. Ça veut dire des

études de danger. Plus vous êtes proche de zones d'habitation, de zones industrielles, commerciales ou autres, plus vous concentrez des enjeux humains dans vos demandes d'effet. En fait il y a une matrice à suivre (on ne va pas rentrer dans le détail), et il y a une limite à ce que vous pouvez concentrer en enjeux humains dans vos demandes d'effet, sous peine de ne pas être compatible à la réglementation. Donc en suivant la route, on se retrouve avec beaucoup d'ERP, avec le trafic associé à la route, il y a beaucoup de maisons, ce qui fait que l'enjeu sécurité était trop important.

**Emile DESSE :** Il y a une contrainte aussi qui est forte, c'est la contrainte de planning. Il y a quand même cette échéance de 2023 et il y a un certain nombre de travaux autour de la route sur lesquels on n'a aucune certitude : pour savoir comment ils seront positionnés, réalisés, et si avec ces travaux on pourra passer ou pas.

**ONF :** Il y a plusieurs travaux qui vont se réaliser : le doublement de la voie vers Macouria, le doublement vers Matoury, plus la bretelle qui normalement partira du PROGT et rejoindra Kourou, là sur votre tracé vous passez pas mal par des zones humides, voire très humides, voire des zones N qui n'étaient pas impactées du tout. Tout le corridor qui était normalement préservé par la réserve du Grand Mont Matoury, et les zones humides qui vont après vers la Crique Fouillée, et la Matourienne, ce sont des zones par lesquelles votre tracé va passer. C'est vraiment ce couloir écologique d'Est en Ouest qui va être perturbé par le tracé sud. Après il faudrait voir plus précisément.

Le tracé sud risque d'avoir un impact fort sur les corridors et les zones humides, sur les zones N et les PLU de Matoury et de Rémire, et puis sur ce corridor qu'on essaie de maintenir depuis un certain nombre d'années entre la Réserve du Mont Grand Matoury et la Crique Fouillée, en allant jusqu'au Mahury. On garde vraiment cette trame verte et bleue sur l'île de Cayenne, qui est quand même un puzzle très urbanisée du territoire. On n'avait pas reçu ce nouveau tracé. On n'avait vu que le tracé qui longeait la route. On n'a pas eu le temps de bien regarder dans le détail. A vue d'œil, le tracé sud pourrait correspondre.

**Guillaume BOUCHER :** Pour être tout à fait transparent, c'est l'objet. Le tracé sud a été imaginé en 2<sup>ème</sup> recours. La solution nord est plus directe, mais le tracé sud a été envisagé car la zone de Cabassou se développe beaucoup en termes d'urbanisation, la zone de la Crique Fouillée est en plein développement, ici une zone d'aménagement différé et ici la mangrove. Toutes ces contraintes nous ont fait regarder un tracé au sud pour vraiment avoir toutes les solutions.

**ONF :** Est-ce que l'exigence du timing à 2023 de ce projet n'a pas une influence sur les projets de doublement de la voie pour essayer de coordonner un peu, pour éviter d'ouvrir et ré-ouvrir ? Et puis votre tracé va passer en partie sur le doublement de la voie à un moment-donné.

**Guillaume BOUCHER :** Oui, on va traverser le projet de doublement de la voie.

**Emile DESSE :** C'est une inquiétude pour nous. Les dates de chantier coïncident sur les travaux routiers et la construction de l'oléoduc. Aujourd'hui sur le papier ça coïncide. Après il faut que dans la réalité ça coïncide. Notre volonté c'est que ça coïncide, parce qu'il y a une extension de la route, il y a aussi une voie verte qui va être mise à certains endroits. Nous on n'a pas envie de détruire une partie de la voie verte pour l'oléoduc et la refermer après, ou que la construction de l'oléoduc rende impossible la voie verte. On essaie d'avoir toutes les infos possibles, et on est en dialogue pour phaser les deux de manière concomitante.

**ONF :** Juste pour terminer, on a des projets de ce type, donc c'est important. La Crique Fouillée il y a 30 ans c'était quelque chose de très familiale, bon maintenant les canaux se sont fermés etc. ... Il y avait des projets d'aménagement par rapport aux zones humides, par rapport aux problématiques

d'inondation, etc., pour reprendre le curage de ces canaux. Ce qui pourrait être aussi une option, c'est de prendre le curage de la Crique Fouillée et faire en parallèle une zone de sentier pour se promener le long de la crique. De toute façon c'est une zone qu'on maintiendrait en zone herbacée, sentier ou chemin. Ça participe en même temps à l'aménagement du territoire.

**Guillaume BOUCHER :** A ce jour on n'a pas réussi à trouver de plan, de décision politique. C'est tout le problème des phasages dont on parlait tout à l'heure. Si on ne sait pas où ils vont mettre la voie verte, où est-ce qu'on met la canalisation ?

**ONF :** Ca peut être le levier pour essayer de coordonner votre projet avec le leur.

**Caroline BAILLEAU :** L'intérêt de la canalisation c'est aussi de pouvoir instaurer une servitude qui permette de préserver une voie verte dans une zone urbanisée.

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Est-ce que la pose de canalisation n'est pas incompatible avec l'utilisation par le grand public ? Une voie verte au-dessus d'une canalisation, est-ce que ce n'est pas considéré comme un danger pour les utilisateurs de cette voie verte ?

**DEAL :** En fait il faut voir la fréquence du nombre de personnes qui peuvent circuler au niveau de la canalisation. L'étude de danger permettra de déterminer si le risque est considéré comme acceptable ou pas. Mais la difficulté sera de pouvoir quantifier le nombre de personnes qui seraient susceptibles de circuler.

Pour revenir sur le projet routier qu'on pilote au niveau de la DEAL, la difficulté qu'on a, et ce serait très bien si on pouvait faire le phasage en même temps que le projet d'EDF. Mais on ne maîtrise pas tout. Il y a d'autres projets, portés par l'EPFAG, ..., qui rendent difficile pour nous d'avoir un tracé, d'avoir une connaissance exacte de notre projet, pour ensuite voir le tracé de votre canalisation.

**Caroline BAILLEAU :** En termes d'éléments de contexte et des échanges que nous avons pu avoir avec la DEAL, ils ne sont pas favorables à un passage sous-chaussée (même si c'est parfaitement possible techniquement), par contre il n'y a pas d'incompatibilité pour une voie verte. Ça fait partie des options. Les deux étant parfaitement possibles techniquement.

**Alain DELORME :** Sans vouloir froisser la DEAL, loin de moi cette pensée, je trouve que le schéma dans lequel on pourrait passer un oléoduc sous les routes, avec un tracé où on mettrait une dalle béton sous le bitume pour protéger encore mieux l'oléoduc, je ne sais pas si c'est envisageable ou pas, mais c'est une vraie question. C'est une vraie question de ma part. On s'était projeté au début sur un tracé le long de la route.

**DEAL :** Je ne peux pas en parler au nom de mes collègues qui suivent l'exploitation routière, mais le problème pour nous c'est que ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant. Il n'est pas prévu de mettre en place une dalle béton sous laquelle on mette la canalisation au niveau de la route. Par contre au niveau de la voie verte il n'y aurait pas de souci, pour peu qu'il n'y ait pas d'encombrement. Si on met une dalle béton, ça fait de l'encombrement. Après il faut penser les réseaux humides (eau potable, eaux usées, etc.), ce qui fait qu'après on peut avoir une difficulté technique dans les zones industrielles (zone Collery, etc.).

**Caroline BAILLEAU :** Ce que j'ai retenu des échanges avec ISR (DEAL), ce n'était pas tant l'aspect sécurité qui allait poser des difficultés, mais l'impact sur le trafic routier si on devait être amené à intervenir sur la canalisation. Pour la voie verte, la difficulté c'est qu'on ne connaît pas le tracé de la

voie verte aujourd'hui. Elle est envisagée le long de l'infrastructure routière qui sera mise en place lors du dédoublement de la RN. Vous voulez en faire une tout le long de la nouvelle voie.

**Olivier TOSTIAN :** Ca ne concerne qu'une partie de la voie.

**ONF :** Il serait intéressant de voir notamment avec la CTG les objectifs d'aménagement du territoire. Là-dessus on a des grosses problématiques de gestion des zones humides et de gestion de l'eau. L'option le long de la Crique Fouillée est intéressante à regarder. Elle permettrait à la CTG de pouvoir gérer le curage des fossés et la gestion de l'eau, et ça permettrait en même temps d'avoir une zone verte. Vu que ce canal-là existe déjà ça permettrait un moindre impact que les tracés que l'on voit là. C'est une option à vraiment regarder.

**Guillaume BOUCHER :** On a eu vent de ce projet. On a sollicité la CTG. Ils nous ont clairement dit que c'était une idée mais que pour l'instant il n'y avait pas de projet. Peut-être qu'avec ce projet-là ...

**ONF :** Il faudrait en profiter. C'est peut-être l'occasion.

**Olivier TOSTIAN :** Lors des Assises de l'Outremer, la commune de Rémire-Montjoly avait déposé une fiche qui concernait ce projet. A l'époque, on avait évoqué les possibles liens avec cet aménagement. Il doit bien y avoir quelqu'un à Rémire qui est au courant, et pouvoir pousser ce projet pour qu'il se concrétise.

**Caroline BAILLEAU :** Une question pour Biotope par rapport à ce tracé potentiel, quels sont les enjeux en termes de biodiversité en comparaison des autres couloirs ?

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Le moindre impact se serait de suivre la route, mais ce n'est pas vraiment possible. Le tracé proposé au nord va traverser des zones humides, le corridor. Pour l'instant on n'est pas allé sur le terrain. Ça demanderait des précautions pour le chantier mais ça pourrait permettre de maintenir ouverts ces habitats. Après le tracé au sud qui vient plus en bordure de la réserve naturelle du Mont Grand Matoury, il y aurait des impacts un peu plus importants, ça demande à aller voir sur le terrain. C'est vrai que le tracé le long de la Crique Fouillée me paraît le plus judicieux.

**Emile DESSE :** Aujourd'hui côté inventaire c'est le tracé sud qui vous paraît le moins contraignant ? Sans avoir fait les inventaires complets.

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Il faut voir ce qui reste des milieux boisés, mais ça pourrait être le plus intéressant.

**Olivier TOSTIAN :** Il faut gérer la transparence aquatique : les flux d'eau, les milieux marins, les marais et la crique elle-même. Dans le sud on rentrerait directement dans des habitats naturels, on aurait des impacts plus forts. Sur la partie nord, tout à fait vers le nord, on toucherait les mangroves avec des enjeux vraiment très intéressants, ce serait plus gênant. Il n'y a pas un tracé qui réunit toutes les données.

Le long de la Crique Fouillée, ce n'est pas parce qu'on est dans un milieu aquatique que c'est négatif. Il faut avoir un petit peu d'ambition et d'imagination. On pourrait peut-être même améliorer le fonctionnement de ces milieux aquatiques. Ça mériterait de se poser la question.

**Caroline BAILLEAU :** On fonctionne avec des systèmes en entonnoirs, c'est-à-dire en multipliant les critères notamment environnementaux, mais il y en a d'autres. Dans le cadre de l'analyse de Crique Fouillée, il y avait des contraintes non-environnementales qui avaient été rencontrées, par exemple sites classés ou autres.

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Sur les sites classés, la seule contrainte c'est Vidal. La Crique Fouillée est entièrement classée en ZNIEFF de type 2. Au nord, au niveau de la mangrove Leblond vous avez une ZNIEFF de type 1. On a un couloir qui va mordre un peu sur la ZNIEFF. Mais si on se place en limite, on évite la ZNIEFF.

Après ce sont des habitats naturels, qui comportent de forts enjeux : on peut avoir les dernières populations de palétuviers, toute une avifaune qu'on trouve dans la partie mangrove du terrain de la centrale.

**Guillaume BOUCHER :** On a clairement une opposition en termes de projets de développement urbain. On est vraiment sur une dualité.

**Caroline BAILLEAU :** Et le long de la RD 19 ?

**Alain DELORME :** Intuitivement, plus je passe sur les routes, moins je perturbe le milieu. Certes il y aura pendant les travaux quelques contraintes limitées dans le temps.

**Olivier TOSTIAN :** Il y a une grande partie de la rive sud de cette route qui n'est pas urbanisée.

**Laura GADAR :** Je voulais revenir sur le tracé de la canalisation. L'idée c'est quand même de limiter l'impact sur la biodiversité. Dans une ancienne vie je travaillais sur les dossiers administratifs sur les canalisations. De mémoire, on avait construit une dalle pour limiter l'impact d'une perforation de pelleuse sur la canalisation et pour rendre le risque acceptable par rapport aux tiers. Là on dit « En cas de maintenance ou de surveillance, ça va poser problème ». De mémoire, la surveillance se faisait par raclage, donc on n'intervenait pas visuellement sur les lignes. C'était un racleur qui passait sur la canalisation, ce qui fait qu'on n'est pas obligé d'ouvrir la zone pour surveiller la canalisation. Après on est sur un risque pollution suite à un impact, donc ça va être localisé, ponctuel sur le tracé, ce n'est pas quelque chose qui va être extrêmement fréquent l'ouverture de routes.

**Guillaume BOUCHER :** Ce n'est pas sur l'aspect surveillance qu'il y a besoin d'intervenir, mais quand il y a des opérations de maintenance où il faut accéder à la canalisation.

**Alain DELORME :** Oui mais c'est un cas de maintenance fortuit. C'est extrêmement rare. Si la protection cathodique est bien faite, si le revêtement en polypropylène est bien fait, si 100% des soudures sont vérifiées, il y a quand même une probabilité d'incidents fortuits qui est très faible. C'est conjuguer un peu les intérêts de tout le monde quand on n'est pas sur une route à très grande circulation.

**Caroline BAILLEAU :** Il y aura des capteurs sur l'intégralité de la canalisation qui vont nous permettre de surveiller à distance. C'est juste pour des opérations vraiment ponctuelles, et du coup avec une occurrence relativement faible.

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Juste pour revenir sur les contraintes du tracé qui passerait par la Crique Fouillée, le fait que ce soit une zone vraiment très humide, il y a des contraintes techniques. Il faudra bien lester, de même pour la pose, comme la nappe va être affleurante très rapidement à mon avis, même en saison sèche.

**Guillaume BOUCHER :** A l'ouverture de la fouille il y aura de l'eau et le pompage interviendra de manière importante. On le retrouve un peu partout sur le tracé. C'est une vraie contrainte pour les travaux (en exploitation non).

**Alain DELORME :** Les pipes sont off-shore. Ce sont des contraintes de travaux mais ce n'est pas insurmontable.

**Emile DESSE :** C'est une contrainte économique, un investissement. Mais c'est un arbitrage.

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Juste une 2<sup>e</sup> question sur l'entretien de la voie. Elle sera assurée par EDF PEI ou par quelqu'un d'autre ?

**Emile DESSE :** C'est EDF PEI qui sera responsable. EDF PEI sera l'exploitant de l'oléoduc devant l'administration, qui sera responsable de la bonne tenue de l'exploitation, de la conduite, de la maintenance, de l'oléoduc et des servitudes

**Olivier TOSTIAN :** Et le jour où vous souhaiteriez basculer de carburant et passer au gaz, ça signifie qu'il faut reprendre la fouille et poser une canalisation différente j'imagine ?

**Emile DESSE :** Pour l'instant la demande qui est faite au niveau de la PPE, c'est de construire une centrale qui fonctionne au fioul léger et qui puisse être convertible dans le cas où l'arrivée du gaz naturel en Guyane fasse sens économiquement, techniquement et environnementalement. Dans le cadre de la PPE, il y a une étude sur ces conditions d'arrivée du gaz naturel en Guyane qui doit être menée par la CTG dans les prochaines années. Dans ce cadre-là, l'arrivée du gaz naturel ne servira pas uniquement à approvisionner la centrale, mais à fournir du gaz naturel à d'autres secteurs, il y aura un schéma d'approvisionnement du gaz naturel et une stratégie d'approvisionnement du gaz naturel sur l'île de Cayenne. Dans ce cadre-là, il faudra réfléchir à un nouveau moyen d'approvisionnement.

**Olivier TOSTIAN :** Du coup ça ne vous oblige pas à anticiper dès aujourd'hui d'avoir une largeur d'emprise plus grande pour avoir deux canalisations parallèles ?

**Alain DELORME :** De toute façon il le faudra. Le jour où le gaz arrivera, la centrale du Larivot, enfin la partie moteurs, restera avec un secours au fioul léger. Le jour où on a une rupture de gaz sur un petit système comme ça vous êtes obligés d'avoir un plan B. Je ne sais pas si vous avez suivi l'arrivée du gaz naturel dans d'autres îles, il y a toujours deux possibilités car on n'a pas un réseau maillé comme on peut l'avoir sur un continent. Donc il faut toujours deux solutions.

**Olivier TOSTIAN :** Ca veut dire l'extension de l'usine elle-même ? Les moteurs vont bien rester en place. Vous utiliserez les mêmes moteurs ?

**Alain DELORME :** Les moteurs installés seront directement convertibles au gaz. On garde les mêmes moteurs, instantanément ils pourront switcher du gaz vers le fioul léger. On n'a pas besoin de faire une deuxième centrale moteurs. On appuie sur un interrupteur et ça marche. Et ça marche vraiment comme ça.

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Cette remarque sur le gaz me fait penser à la sécurité des personnes. Vous avez dit tout à l'heure qu'avec des canalisations au gaz on aurait peut-être plus de contraintes de sécurité. Du coup, est-ce que l'utilisation de la voie verte pourrait être maintenue avec une canalisation au gaz rajoutée en parallèle de la canalisation fioul léger ? Où faudra-t-il prévoir un nouveau tracé, une nouvelle étude ?

**Guillaume BOUCHER :** Ce n'est pas la voie verte qui posera problème car on est sur un nombre de personnes très limitée. Par contre on va augmenter les largeurs. Avec du fioul léger, on a des bandes d'effet où on ne toucherait pas les enjeux, alors qu'en gaz on les toucherait.



**Emile DESSE :** Dans le cadre de cette étude et de ce projet, on traite uniquement l'approvisionnement fioul léger. Aujourd'hui on n'est pas en mesure de savoir, même si il y a une probabilité pour que le gaz arrive en Guyane, exactement où il arrivera et exactement les quantités qu'il faudra transporter sur cet oléoduc car il y a de grandes chances pour que cet oléoduc n'approvisionne pas uniquement la centrale mais également d'autres infrastructures. Aujourd'hui il y a trop d'incertitudes pour dimensionner quoi que ce soit.

**Thierry MAQUAIRE :** Je vous propose que nous passions la parole à Caroline BAILLEAU sur les enjeux sur la biodiversité. On a déjà commencé à en parler.

**Caroline BAILLEAU :** Toujours est-il, si vous avez des avis ou remarques supplémentaires sur le tracé de l'oléoduc, elles sont évidemment les bienvenues, n'hésitez pas à revenir vers nous par la suite après cette réunion. Nous ferons le lien avec Eureteq et M. Boucher pour pouvoir répondre à vos interrogations.

Les enjeux de biodiversité du projet, vous les connaissez déjà pour partie. Nous avons eu l'occasion de vous les présenter déjà.

C'est l'occasion de revenir un peu plus en détails sur les enjeux écologiques de l'implantation de la centrale thermique et de la centrale solaire. Nous avons différentes cartographies pour vous présenter un descriptif de ces enjeux de biodiversité d'un point de vue faunistique et floristique, et comment elles ont alimenté nos réflexions dans la définition des mesures ERC : éviter, réduire et compenser, nos impacts vis-à-vis des enjeux de biodiversité.

1<sup>ère</sup> cartographie issue de l'expertise de Biotope qui nous a accompagné sur l'ensemble du projet (la centrale thermique, la centrale solaire dans ses différentes options, mais également le pipeline).

Cette première cartographie fait suite à l'inventaire faune/flore de Biotope effectuée en saison sèche. Elle nous permet d'avoir une connaissance de l'environnement d'implantation de la centrale en termes d'habitat, avec une mangrove jeune, une mangrove *Avicennia germinans* qui présente un intérêt écologique (celui de pouvoir limiter le balancement des marées et de limiter également les entrants en salinité sur le reste de la parcelle), une mangrove un peu plus ancienne un peu plus râblée avec des lianes et des palmiers présents sur site, une vaste plaine de forêt marécageuse sur laquelle s'implante notre centrale, et une pinotière avec un intérêt faunistique plutôt que floristique. C'est une zone d'implantation qui n'est pas dénuée d'intérêt patrimonial, mais ce n'est pas une végétation rare sur le littoral guyanais. En revanche, le fond de mangrove plus en amont vers la rivière Cayenne a un véritable enjeu écologique car elle permet d'équilibrer les entrants.



## EDF PEI a réalisé un inventaire complet de la biodiversité sur le terrain du Larivot (1/3)

### Habitats

G11.41 : Vasières exondables sans végétation	G55.13 : Marais tropicaux saumâtres
G11.52 : Jeunes mangroves	G55.2321 : Marais à Typha domingensis
G11.5311 : Mangroves à Avicennia germinans	G56.232 : Marécages ouverts à Pofficinalis et C. cacao
G11.5313 : Mangroves à Rhizophora	G82.321 : Abattis amérindiens
G11.5314 : Groupements d'arrière-mangrove	G87.17 : Fourrés à bambous
G46.2311 : Forêts de terre ferme dégradées	G87.18 : Fiches secondaires arborescentes
G46.2314 : Forêts marécageuses dégradées	G87.23 : Cours et abords des maisons
G46.4 : Forêts denses sempervirentes humides de basse altitude de Guyane < 500 m	G87.24 : Bords de routes et de pistes
G44.2314 : Forêts marécageuses sur argiles	G87.241 : Bord de routes goudronnées à forte fréquentation
G44.32 : Pinotières claires sur pégasse	G87.25 : Terrains vagues



45

On voit également une zone dégradée dans la végétation, soit par la proximité de l'infrastructure routière venant le long de la route nationale et de la route départementale, mais également par la présence de l'homme puisqu'il y a le village Palikour situé dans cette zone-là, et par l'implantation de l'ancienne carrière. C'est une zone qui est dégradée par la population avec la présence de déchets.

On a pu recenser également un marais à l'ouest du village Palikour, qui représente un enjeu, car c'est un habitat pour une espèce relativement rare, on va le voir sur le slide suivant.

Donc un habitat relativement typique du littoral, mais avec des enjeux qui varient en fonction de l'implantation.

### **Concernant les enjeux floristiques :**

Biotope a recensé plusieurs enjeux floristiques et enjeux de conservation relativement divers, 3 particulièrement.

1. *Ouratea Cardiosperma*, dans la zone de marais, en-deçà de la RN, à l'ouest du village Palikour, qui est une espèce endémique du plateau des Guyanes, au Surinam et en Guyane, et seulement sur 5 localités sur le territoire guyanais, principalement des habitats de savanes. Ça a été une découverte dans la zone, particulièrement intéressante. Cette espèce floristique représente un enjeu de conservation fort en raison de son implantation dans une zone urbanisée relativement dense et très peu de localités sur le territoire.

Cette espèce nous a amené à reculer l'implantation de la centrale solaire, qui était initialement prévue à l'ouest du marais. Pour pouvoir préserver cette espèce floristique durablement sur le site, nous avons envisagé d'éviter complètement cette zone.

Une 2<sup>e</sup> hypothèse d’emplacement de la centrale solaire a été émise, au-dessus de la centrale thermique. On voit que la centrale solaire est en U du fait notamment que d’autres enjeux floristiques ont été constatés sur le site, et notamment le palmier murumuru.

2. Le palmier murumuru a été vu sur plusieurs localités : soit le long de la RD 191, soit la RD19, avec des pieds de palmiers soit relativement anciens, soit de jeunes plants. On a envisagé des solutions en termes de réduction des impacts pour pouvoir les implanter dans un écosystème qui leur est favorable. Vous voyez un décroché au niveau de la centrale solaire, cette forme de U c’est une zone d’implantation de plusieurs espèces floristiques à enjeu. Ce ne sont pas nécessairement des espèces protégées, mais déterminées en zone ZNIEFF en tout cas, de façon à assurer leur conservation, et notamment en cohérence avec l’écosystème situé au-dessus de la route départementale pour assurer une continuité écologique entre les différentes espèces.



## EDF PEI a réalisé un inventaire complet de la biodiversité sur le terrain du Larivot (2/3)

### Liste des espèces

- Trachéophytes
- 1 : *Ouratea cardiosperma*
- 2 : *Cruidia tomentosa*
- 3 : *Astrocaryum murumuru*
- 4 : *Sarcoglottis cf. nudicaule*
- 5 : *Aristolochia bulbosa*
- 6 : *Nyphaea pulchella*
- 7 : *Cinnam erubescens*

### Légende

- |                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| <b>Projet</b>        | <b>Statut des espèces</b> |
| Zone d'étude élargie | Protégée                  |
| Emprise du projet    | Déterminante de ZNIEFF    |
| Parc photovoltaïque  |                           |
| Centrale thermique   |                           |

▶ **3 espèces recensées à enjeux forts**



### Enjeux de biodiversité faunistique :

Ils sont de plusieurs ordres. Le principal enjeu ici est un enjeu avifaune. On a recensé un certain nombre d’espèces protégées qui survolent l’ensemble de la zone du Larivot et donc nécessairement la centrale thermique et solaire.



## EDF PEI a réalisé un inventaire complet de la biodiversité sur le terrain du Larivot (3/3)

### Légende

#### Projet

Zone d'étude élargie

Tracé du projet

Parc photovoltaïque

Centrale thermique

#### Statut des espèces

Protégée avec son habitat

Protégée

Déterminante de ZNIEFF



### ► 6 espèces faunistiques à enjeux forts.



Les enjeux de conservation sont relativement variables, ça dépend de la présence ou non d'habitat sur site, s'il s'agit de zone de nidification ou non, si leur habitat est protégé ou non. Nous avons recensé dans cette étude le Toucan Toko et le Milan à long bec qui sont protégés, tout comme leur habitat. Il y a d'autres espèces domestiques sur la zone, mais qui sont plutôt des espèces qui survolent, et des espèces marines qui sont moins impactées par la présence de la centrale sur le site.

Les autres espèces à enjeux recensées sont plutôt des espèces de mammifères. 4 espèces : la loutre à longue queue, le raton crabier, la biche de palétuvier et le grison, dont les habitats sont situés principalement dans les zones de mangroves que nous souhaitons par ailleurs préserver au titre du projet.

Pour ce qui est des autres espèces (les reptiles, etc.), il n'y a pas d'enjeu de conservation recensé sur l'intégralité du projet.

Le second intérêt de vous présenter le travail de la société Biotope, c'est d'avoir vos recommandations dans l'implantation de notre projet. Nous avons vraiment tenu compte des recommandations du bureau d'études puisque plusieurs implantations avaient été proposées. Vous voyez :

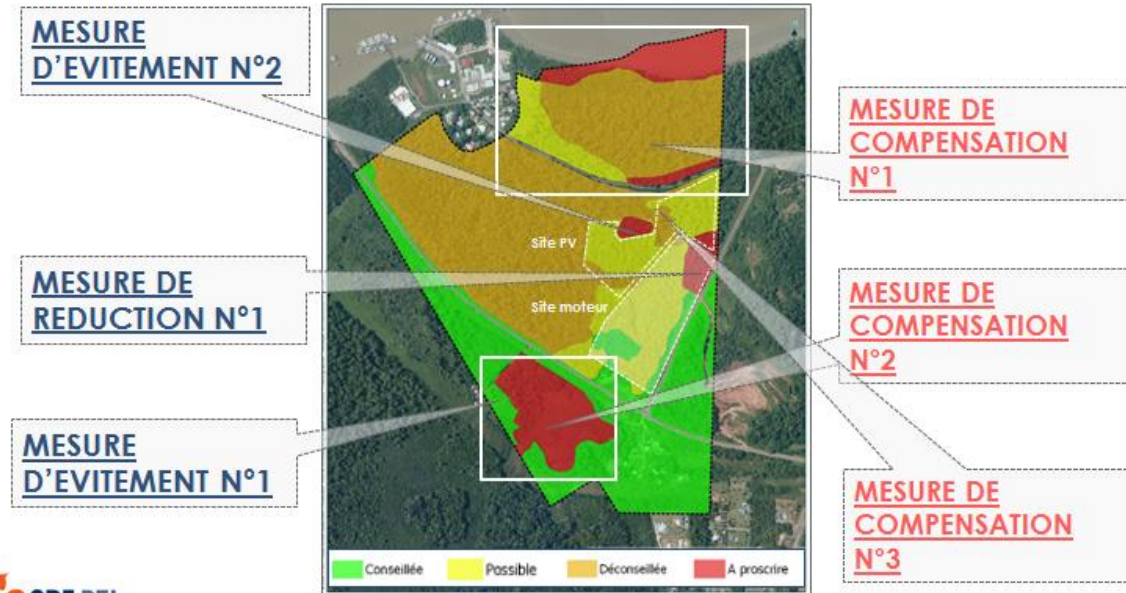
- En zone verte, les implantations qui nous avaient été conseillées
- En zone jaune, les implantations qui auraient été possibles
- En zone orange, déconseillées
- Et rouge à proscrire.



## Synthèse des mesures proposées vis-à-vis des enjeux biodiversité



Zone d'implantation recommandée vis-à-vis de la biodiversité



48

La zone rouge à proscrire du marais est une zone d'évitement que nous souhaitons sanctuariser, et éventuellement, si des acteurs du territoire sont intéressés, mettre en place des plans de gestion ou d'autres possibilités pour pouvoir informer sur la présence de ces plantes rares sur la zone.

Ici des zone conseillées mais pour autant elles n'ont pas été retenues pour l'implantation du projet car il s'agit soit de zones de mouvement de terrain, soit de zones d'habitation humaine.

La centrale thermique est située dans une zone qui est tout à fait possible. En revanche on a des zones rouges (à proscrire) aux abords. On pourrait préserver les plants de murumuru mais cela aurait peu d'intérêt d'un point de vue écologique puisque l'espèce serait enclavée entre une zone thermique et une zone solaire, ce qui ne permettrait pas d'assurer la continuité écologique dans la zone. En revanche, ici nous avons une zone préservée où est déjà implantée l'espèce qui permettrait d'assurer la continuité écologique et de favoriser un éventuel développement de l'espèce. Ce sont les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> zones d'évitement. Il s'agit de pouvoir transplanter des jeunes plants de murumuru dans cette zone qui est sanctuarisée.

D'autres mesures sont envisagées pour pouvoir favoriser les déplacements faunistiques sur la zone, des passes dans le cadre des infrastructures routières, puisque dans le cadre du doublement de la RN il faudra assurer la cohérence des mesures qui seront mises en place.

Enfin les mesures de compensation. Nous avons souhaité sanctuariser certaines zones de façon à pouvoir conserver durablement les zones à enjeux de biodiversité forts et notamment l'intégralité de la parcelle qui est entre la RD19 et le port du Larivot, qui est une zone très riche d'un point de vue floristique et qui présente un intérêt d'un point de vue faunistique également.

Ces mesures ne sont pas figées. Nous les avons déjà présentées aux différents acteurs du territoire, notamment à M. Tostian. Ces mesures sont modulables bien évidemment.

Nous avons 120ha dans la zone et le projet n'en nécessite que 20. Nous sommes donc bien en deçà. Nous souhaitons recevoir vos avis, recommandations et propositions pour avancer sur les mesures et dans le processus de dérogation des espèces quand on n'a pas pu les éviter.

Je laisse la parole à ceux qui souhaitent réagir sur ces mesures. M. Tostian ?

**Olivier TOSTIAN :** Effectivement on a déjà un peu échangé entre nous en réunions du CRPM. Il se trouve que je suis actuellement le président du CRPM. On est l'échelon local d'instructions des demandes de dérogation. Après ces dossiers de dérogation sont envoyés également au CNPM à l'échelle nationale. Il se trouve que je suis aussi membre du CNPM. Je vais devoir avoir un avis sur ce dossier à deux échelons. La réflexion qu'on a eu avec la DEAL aussi est de se dire « réfléchissons dès maintenant, très en amont », pour avoir une bonne réflexion maintenant plutôt que de se retrouver avec des avis contradictoires en cours de route lors de l'examen de ces dossiers, pour bien concevoir ce que c'est que la compensation et la réduction dans le cadre de ce dossier conformément aux doctrines actuelles du CNPM, de façon à ce qu'on avance d'un commun accord. Aujourd'hui ça m'est difficile de vous dire clairement, « voilà ce serait ça, ça et ça ». C'est vraiment une réflexion commune. Par contre pour bien caler à la doctrine, aux objectifs de ce qu'est la compensation par rapport aux impacts résiduels du dossier, je pense qu'il faudra avoir un peu plus d'ambition.

C'est vrai que vous, vous avez raisonné dans le cadre d'une maîtrise foncière générale dans votre dossier. Moi j'y suis pour rien si on vous a forcé la main à acheter beaucoup plus que ce dont vous aviez besoin. A priori c'est une question qui ne me concerne pas, et je ne suis pas censé répondre à ça. Après de mon point de vue purement de citoyen, cette situation m'étonne, j'ai l'impression que vous vous êtes fait entourloupés. C'est un peu choquant de vous voir avoir été obligés d'acheter aussi grand et aussi cher. C'est ma réflexion de citoyen.

Ma réflexion de naturaliste c'est de voir quels sont les impacts sur les incidences résiduelles et de voir comment on y répond. Je serai tenté de sortir un peu du cadre qui nous intéresse ici. Si je considère l'incidence sur les oiseaux protégés, le murumuru qui certes ne fait pas partie aujourd'hui des espèces protégées mais il est parmi les meilleurs candidats dans l'évolution de la liste des espèces protégées, ... Aujourd'hui c'est vrai on est dans une situation de grande lacune des espèces protégées en Guyane. Notamment les listes de plantes ne correspondent pas aux besoins de conservation du territoire. Mais la révision d'une liste comme ça ne se fait pas en un claquement de doigts. On y travaille, c'est très long, très compliqué. C'est tout à votre honneur de considérer les espèces comme celles-là comme si elles faisaient partie des espèces protégées dans les textes.

Pour vous proposer des mesures d'évitement par rapport aux populations en place, c'est vertueux, mais d'expérience je crains qu'à terme ce ne soit pas très fonctionnel. C'est ma crainte actuellement. Je crains que la population de vos quelques pieds résiduels dans le U de votre centrale photovoltaïque ne fonctionne pas aussi bien qu'elle ne fonctionne aujourd'hui parce que sur les ¾ de ce périmètre elle sera tout de même un peu bloquée. Il faut aller sur le terrain pour que je me rende bien compte de ce que ça va devenir. Il faudrait s'orienter probablement vers le concept d'un travail sur cette espèce dans un périmètre de forêt marécageuse qui lui conviendrait, et d'imaginer le transfert des pieds qui sont bloqués, et d'imaginer une vraie réflexion de restauration de population. Au final on tombe « en conflit » avec ce que pourraient être des mesures compensatoires au projet de construction de la RN1, qui, au-delà du pont du Larivot vers Macouria, va toucher d'autres populations parmi les rares populations de cette espèce le long de la route.

Juste pour recalculer la situation et pourquoi on s'intéresse à lui, en Guyane il y a 2 populations de palmiers murumuru :

- une du côté de Saül dans un bas-fond, une forêt marécageuse, qui avait fait l'objet d'un projet d'exploitation aurifère qui a été abandonné,
- et puis une autre population le long du littoral, grosso modo entre Vidal et la Montagne des Pères à Kourou le long de la RN1, un petit chapelet de 5 ou 6 populations. Celle de Vidal a quasiment disparu suite à des aménagements urbains très récents. Il en reste quelques autres égrenées le long de la RN1.

Ma première réflexion est de se dire : trouvons déjà une cohérence avec les mesures associées au projet RN1 de façon à ne pas avoir de redondances et à ce qu'elles aillent dans le même sens. Il faut qu'on réfléchisse à la conservation de ces forêts marécageuses, et puis se projeter également sur des habitats qui ont un grand besoin de conservation aujourd'hui. Dans la doctrine ERC (la réduction, la compensation, et l'accompagnement qui peut pallier à la compensation si on trouve qu'elle n'est pas suffisante), on peut porter des efforts sur de l'accompagnement vis-à-vis d'espèces en grand danger dans un périmètre proche du sujet. Il y a un certain nombre de cas qui mériterait ce genre de soutien.

Aujourd'hui ça m'est difficile d'aller plus loin. On avait souhaité effectivement qu'on puisse avancer dans cette réflexion. J'avais sollicité la DEAL. Il faudrait aussi qu'on puisse réunir les collègues du CNPM en France pour qu'au préalable on soit bien d'accord sur ce qu'est la compensation et l'accompagnement de façon à ce qu'il n'y ait pas de blocage en cours de route.

**Caroline BAILLEAU :** Dans la typologie des mesures de compensation, est-ce que vous considérez la transplantation de jeunes plants comme une mesure de compensation, le suivi d'études scientifiques sur les enjeux de biodiversité, ... ?

**Olivier TOSTIAN :** Oui ça peut être de la compensation si on l'associe à de la maîtrise foncière sur un périmètre de forêt marécageuse plus ou moins en bon état ou qui aurait la capacité d'être restaurée au profit de cette espèce rare qu'est le palmier, qui en serait un peu l'élément moteur. Ça peut être aussi de la forêt marécageuse plus banale, qui n'aurait pas de raison d'être soignée, mais qui serait accessible facilement et sur laquelle on pourrait projeter le concept de restaurer la population de ce palmier.

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Beaucoup de choses sont potentiellement faisables. Il n'y a pas de retour d'expérience sur cette espèce de palmier en particulier. Ce qu'on propose ce sera une première.

**Olivier TOSTIAN :** Dans les besoins de compensation comme ça, liés à des transferts d'espèces, théoriquement il faut que l'opérateur s'engage à montrer le réalisme de la transplantation, sa fonctionnalité. Ce n'est pas de se dire « on fait le chantier, on prend le plant, après on le plantera quelque part et vous verrez ça marchera ». Dans ces cas-là, 9 fois sur 10 ça ne marche pas. L'opérateur a moins intérêt à soutenir son projet, il se dit « de toute façon c'est fait ». On est attentif à ce que ce genre d'opérations soient initiées avant la disparition totale de la population d'où sont issus les plants.

**Emile DESSE :** Il faudrait peut-être faire des essais ailleurs pour démontrer si ce type de transplantations peut fonctionner ?

**Alain DELORME :** Plus on le sait tôt, mieux c'est.

**Caroline BAILLEAU :** Si on doit attendre de pratiquer les essais (qui doivent durer suffisamment longtemps) pour définir les ERC, on n'est plus dans le timing du projet.

**Olivier TOSTIAN :** On n'est pas obligé non plus de se focaliser sur la transplantation de pieds adultes, sachant que c'est quand même un exercice très aléatoire. On peut se focaliser sur la production de jeunes plants à partir de graines de fruits et leur donner une chance de multiplication. C'est une hypothèse.

**Emile DESSE :** Ça pourrait être possible de faire une production de jeunes plants sur la zone qui a été ciblée, sur laquelle il y a déjà des espèces adultes ?

**Emile FONTY :** Les mesures de transplantation telles qu'on les envisageait, c'est que sur le terrain il y avait pas mal de germinations au pied des palmiers. On n'imaginait pas qu'on puisse implanter des pieds adultes parce que c'est un palmier qui peut atteindre les 6m de haut. C'est sûr qu'on n'arrivera pas à transplanter un palmier de 6m de haut ! Après la collecte de graines et les essais en pépinière pourraient être effectivement intéressants si on les collecte maintenant, voire si on peut avoir un certain nombre de plants supplémentaires pour compenser la population. On peut transplanter les candidats les plus favorables.

**Olivier TOSTIAN :** J'en reviens aux autres parcelles de votre propriété. Le fait de dire « je suis le propriétaire légitime de la compensation », ça ne correspond pas au principe de la compensation même si c'est très généreux de votre part. Cette affirmation est un peu suspendue à ce que pourrait être l'OIN. Est-ce qu'il n'y a pas d'autres projets qui vous forceraient la main à faire les choses d'une manière ou d'une autre ? Aujourd'hui il y a un delta d'incertitudes.

Les mesures compensatoires s'appliquent toujours sur la maîtrise foncière de façon à ce que les mesures de compensation ou d'accompagnement ou de suivi aient du sens sur le très long terme. La maîtrise foncière est au minimum sur la durée de l'opération, en l'occurrence tant que la centrale fonctionne les mesures de compensation associées courent.

Ce n'est pas le job d'EDF d'être un opérateur foncier. Au CNPM on est attentif à ce que la maîtrise foncière soit transférée à des opérateurs dont c'est le job, que ce soit au Conservatoire du littoral ou au Conservatoire des espaces naturels régional, ça c'est leur job. Ça entérine la vocation de conservation. Vous nous dites aujourd'hui « nous on ne veut pas toucher », mais rien ne nous prouve que dans 10 ans ...

**Caroline BAILLEAU :** La sanctuarisation de la zone comprendrait un plan de gestion qui nous permettrait la conservation pendant la durée d'exploitation de la centrale. Le plan de gestion serait réalisé par des acteurs compétents pour pouvoir animer et maîtriser le plan de gestion sur les aspects faunistiques ou floristiques. Par ailleurs on s'est rapproché également du Conservatoire du littoral.

**Olivier TOSTIAN :** Le problème c'est que le Conservatoire du littoral il n'achète pas de la mangrove à ce prix-là !

**Alain DELORME :** On a souhaité acheter toute la parcelle pour des raisons qui nous regardent. C'est vraiment une question de timing et de constitution de ces parcelles qui appartenaient à une société. Si on veut aller vite et correctement !

Sur le Conservatoire du littoral, on est dans les 50 pas géométriques. Je n'ai pas d'état d'âme à transférer ça au Conservatoire du littoral. Je ne vois pas l'intérêt que ça coûte au Conservatoire du littoral. Je préfère qu'on sanctuarise la zone, qu'on l'aménage et qu'on soit challengé de temps en temps par un tiers pour savoir si on fait bien les choses ou pas. Ça me paraît une règle de bon sens.



On est une entreprise dont l'actionnaire est majoritairement étatique, on n'est pas là pour ne pas tenir nos engagements. On n'a pas de projets cachés derrière cette frange littorale.

**Caroline BAILLEAU :** On a été en transparence voir les acteurs du territoire pour savoir ce qu'il était possible sur la zone. Les cartes sont encore sur la table. Nous voulons justement voir avec vous pour pouvoir les affiner et pouvoir avancer.

**Alain DELORME :** En Guadeloupe à Jarry, on est aussi propriétaire de la parcelle qui est vraiment en bordure de mer entre la mangrove et la clôture de la centrale. On a sanctuarisé la zone. On a fait un plan de gestion pourtant le foncier nous appartient.

**Olivier TOSTIAN :** Ce sur quoi je voulais insister, même si aujourd'hui vous vous engagez avec les meilleures intentions du monde, tant que ça reste une propriété EDF, un beau jour on n'est pas à l'abri d'une OIN ou d'un autre PIG, et puis on fait autre chose. Si c'est le Conservatoire, là ça s'inscrit dans la loi, c'est autre chose.

**Emile DESSE :** Quand on parle de sanctuarisation, on n'exclut pas que cette sanctuarisation puisse se faire dans le cadre d'une cession de foncier à un prix, n'importe, qui n'aura rien à voir avec le prix auquel on a acheté le terrain, une cession de foncier à un organisme de gestion qui pourra être le Conservatoire du littoral.

**Alain DELORME :** On n'a pas d'a priori sur comment assurer la pérennité de la sanctuarisation de cette zone.

**DEAL :** Ce qui est clair sur cette partie c'est qu'on doit faire assez rapidement une réunion avec le CRPM, avec la DEAL, avec vous, pour bien définir ce qu'est une mesure compensatoire et prévoir les modalités comme vous le proposiez.

**Olivier TOSTIAN :** L'idéal aurait été de combiner avec le projet RN1 pour savoir ce qu'il va y avoir derrière ça. Suivant le type de projet RN1, les emprises ne sont pas pareilles, les incidences ne sont pas pareilles non plus.

**DEAL :** Tout à fait.

**Olivier TOSTIAN :** On ne va pas se tourner vers vous pour vous dire « il y a une population de palmiers murumuru qui est juste derrière le pont », vous allez vous focaliser là-dessus et puis 3 mois après on vous dit « on vous fout dehors parce que la route passe dessus ! ».

**DEAL :** Tout à fait, ce sera à prendre en compte.

**Olivier TOSTIAN :** Si ça se passe ce sera à la DEAL de gérer les compensations sur ces habitats, ce ne sera pas votre job.

**Caroline BAILLEAU :** Je vous suis à 100%. En plus nous avons déjà initié cette orientation. Nous nous sommes rapprochés de la DEAL et de la partie Milieux Naturels pour pouvoir lancer le processus. Le retour a été plutôt positif : ils sont ouverts pour pouvoir mutualiser les mesures, pour autant ils n'ont pas avancé suffisamment sur le projet de doublement de la RN. De notre côté, nous souhaitons avancer et concrétiser un panel de mesures de compensation. C'est le seul bémol que j'aurai apporté à cette démarche, qui est une démarche de bon sens.

**Olivier TOSTIAN :** On pourrait presque s'en affranchir. On peut à peu près anticiper sur ce que pourront être les incidences et les mesures compensatoires liées au projet RN1. On peut réfléchir

avec vous. CNPM et CRPM, on peut travailler avec la DEAL avec des délais très courts, quelques semaines.

**ONF :** L'Etat est tout de même actionnaire. Il y a moyen de trouver des synergies. Pour le doublement de la RN et du pont, il n'y a pas 36 hypothèses. Il faut qu'on essaie de rattraper un peu le retard entre les deux projets, de bien réfléchir.

**Alain DELORME :** On ne va pas clôturer les sujets aujourd'hui, c'est impossible. Les intentions sont là, elles sont clairement identifiées. Essayons de faire ces réunions le plus tôt possible pour trouver des solutions fiables.

**Thierry MAQUAIRE :** Aujourd'hui l'objectif est d'aborder l'ensemble des sujets. Puis chacun de ces sujets pourra faire l'objet d'un retour spécifique par ceux qui sont directement concernés par tel ou tel sujet. D'autres choses à ajouter par rapport aux enjeux ?

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Pour le CRPM, en matière de compensation qu'est ce qui serait acceptable en termes de surface de foncier ? Est-ce qu'il y a des préconisations ou c'est à discuter ultérieurement ?

**Olivier TOSTIAN :** Il n'y a pas d'abaque, c'est pas non plus à la tête du client. C'est vraiment en fonction des enjeux environnementaux, du contexte global. Dans 3 semaines, on a un atelier au CNPM pour discuter justement du dimensionnement de la compensation. C'est très compliqué. Il n'y a pas de ratio. Je ne peux pas vous dire « 1 pour 1, 2 pour 2, 3 pour 10, ... ». C'est sûr que le 1 pour 1 n'est pas jouable. On ne peut pas dire « on va détruire une population de palmiers et on va essayer de reconstituer exactement sur la même surface la même chose ». C'est des discussions de chiffonnier, ça n'a pas de sens écologique. Si on veut restaurer une population ailleurs, il faut lui donner un peu plus de chances que le contexte dans lequel elle est. Après on trouve, dans les dossiers, des ratios qui peuvent aller à 1 pour 10. C'est vraiment selon le contexte. Et dans le meilleur des cas à travers un échange entre les personnes qui examinent le dossier et vous-mêmes qui maîtrisez les choses, au lieu de dire « nous CNPM ce sera comme ça » et puis se regarder et de se bouffer le nez.

**Emile DESSE :** On a beaucoup parlé de la flore. Pour clôturer sur cette partie compensation, les enjeux c'est aussi l'avifaune et les nombreuses espèces protégées qui ont été recensées, des espèces pour lesquelles il n'y a pas de nidification observées, qui passent au-dessus du terrain, qui peuvent s'y poser, qui peuvent se nourrir. Ce sera aussi un enjeu crucial en termes de compensation. Est-ce qu'il y a des mesures-types ou un exemple de mesure qui pourrait servir de compensation pour l'avifaune ?

**Olivier TOSTIAN :** Il y a la buse des crabes qui fréquente les mangroves, dont le territoire déborde largement sur vos parcelles. Elle va peut-être nicher plus préférentiellement dans les parties pures palétuviers, plutôt que dans les palmiers. Le Milan à long bec : je défie quiconque de trouver le nid du Milan à long bec au Larivot même avec 15 jours de terrain ! Il est grand comme la main, caché dans les épiphytes. C'est compliqué de trouver le nid. Mais on sait bien qu'il est là même si on n'a pas trouvé le nid.

Par contre on a peu de connaissances sur les surfaces de territoires de ces oiseaux, probablement tout le périmètre de cette zone marécageuse, probablement quelques dizaines d'hectares voire plus, on n'en sait rien. Dans la mesure compensatoire on va s'orienter sur la préservation d'un habitat aussi proche que possible, et pourquoi pas l'associer avec des mesures un peu moins académiques (on retrouve souvent le cas en Guyane), mais qui apportent de l'information à travers des études sur

l'écologie de cette bestiole. On est face à une espèce protégée, mais sur laquelle on ne connaît pas grand-chose. On associe la préservation de l'habitat avec une étude qui nous permettra ultérieurement d'avoir un ordre de grandeur. On peut envisager un mix entre de la conservation de l'habitat et une étude. C'est une réflexion qu'on avait eu pour la RN1 en ce qui concerne la mangrove. Il se trouve qu'il y a un martinet qui vit exclusivement dans les vieux palétuviers des vieilles mangroves, un atout pour lui c'est la construction de cheminées qu'il adopte pour y passer la nuit. Il y a un de ces dortoirs dans un pilier, ou plutôt un poteau, dans le port du Larivot. Pour la RN1, on pourrait imaginer comme mesure compensatoire la construction d'une cheminée qui sera un véritable appui à la population de martinets. A l'étape où on en est aujourd'hui, relativement en amont même si le temps court pour vous, il y a toujours moyen d'être relativement inventif, d'être créatif et de ne pas se sentir trop coincé dans un carcan trop serré.

**Caroline BAILLEAU :** Comme on est encore sur les thématiques végétales, j'en profite pour développer un autre sujet : l'intégration paysagère de la centrale. C'est un sujet important pour nous puisqu'on se situe à l'entrée de ville de Cayenne. On voudrait profiter de votre présence pour avoir votre avis et vos recommandations en termes d'intégration paysagère le long de la centrale thermique, c'est là aussi qu'il y aura le doublement de la RN. Je ne sais pas si vous avez des attendus, des exigences, ... ou des propositions. On passera un peu de temps ensuite sur la suite des enjeux environnementaux : rejets atmosphériques et nuisances associées.

**Emile DESSE :** L'idée c'est de garder le plus possible une bordure végétale.

**Olivier TOSTIAN :** Vous trouvez les espèces d'arbres qui existent sur place, celles qui ne seront pas coupées ou même parmi celles qui seront coupées, pour trouver les essences qui correspondent le mieux aux sols en question. Il y a une magnifique ébène vert qui est dans votre propriété côté Petit Matoury, qui est un arbre assez isolé et qui fleurit. C'est une splendeur absolue. C'est juste un exemple. Mais je crois qu'il y a aussi quelques seiba le long de la route, il y a quelques arbres qui peuvent être assez majestueux. N'aller pas chercher des palmiers asiatiques ou africains qui sont chez les pépiniéristes ici, surtout pas ça, jouer la diversité végétale locale. Pour la partie qui sera le plus pied dans l'eau, opter pour les pinots, des choses comme ça. Et puis l'ébène vert... le jour où ce sera en fleurs ça fera oublier ce qu'il y aura derrière. Profitez de la liste des plantes qui sont déjà dans l'étude.

**Alain DELORME :** Sur l'ensemble des projets qu'on a installé, on prend conseils auprès de l'architecte des bâtiments de France et de son représentant local, et aussi systématiquement auprès du paysagiste conseil de la Collectivité (la Région), de façon à ce qu'on ne prenne pas des espèces exotiques. Systématiquement, dans notre dossier de permis de construire, on met un volet Architecte des bâtiments de France et paysagiste conseil du territoire considéré.

**Olivier TOSTIAN :** Pour l'usager de la RN qui vient de Macouria, on a la perspective du Petit Matoury sur la gauche, avec la petite route qui rejoint la route du Larivot (c'est déjà une cassure). Il faudrait recréer une perspective végétale qui pourrait masquer un peu tout ça, et faire une espèce de continuité entre la mangrove et le petit Matoury.

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Y a-t-il une concertation avec la DEAL pour savoir quel point de vue on aura avec le nouveau pont. On a le Petit Matoury, on a la mangrove, on risque d'avoir les cheminées (je ne sais pas à quelle hauteur ?). Est-ce qu'elles seront cachées en arrivant de Cayenne ou Macouria ? Je ne sais pas si il y a eu concertation avec la DEAL d'un point de vue paysager.

**Alain DELORME :** Les deux dossiers, architectural et paysager, sont du domaine de l'architecte qui sera retenu. Il prendra conseil auprès de l'architecte des Bâtiments de France et de son représentant régional, et du paysagiste-conseil. On l'a fait à chaque fois. Ça nous évite d'avoir de bonnes idées qui ne sont pas réellement de bonnes idées. L'architecte engage sa responsabilité, il s'engage sur son diplôme, y compris sur les espèces qu'il envisage.

**ONF :** L'ensemble du site va être clôturé ? Vous aurez un contrat d'entretien régulier de ces clôtures ? Vous aurez des zones boisées. Vous n'allez pas mettre d'arbres ?

**Alain DELORME :** En zone ICPE on a une clôture renforcée. Les Services Protection du territoire nous donnent des consignes, ça fait partie aussi de la compatibilité du permis de construire avec toutes ses composantes.

**ONF :** Il y a plusieurs composantes : comment ça s'inscrit dans le paysage le long de la RN1 et pas tout de suite un gros mur d'usine sans continuum, ...

**Caroline BAILLEAU :** Toute la partie ouest de la centrale thermique sera préservée.

**ONF :** La clôture sera bien dans votre propriété, pas en limite de propriété ?

**Emile DESSE :** Oui, elle sera bien sur notre propriété. L'idée est d'avoir entre cette clôture et l'axe routier quelque chose qui fasse un écran végétal.

**Alain DELORME :** Toute la partie paysagère est rarement à l'intérieur de la clôture. Et encore une fois les paysagistes conseil et les bâtiments de France donnent un avis parfaitement circonstancié sur ce sujet.

**ONF :** C'est vrai qu'il vaut mieux utiliser les espèces locales.

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Sur l'utilisation d'essences locales j'ai une remarque. Il y a très peu de pépiniéristes qui cultivent les essences locales. Il faut anticiper, commencer dès maintenant.

**Alain DELORME :** Je ne voudrai pas qu'on se substitue au paysagiste conseil. C'est son boulot, il connaît le sujet, il connaît le territoire, c'est un agent local.

**Emile FONTY, BIOTOPE :** Il existe de la contractualisation entre une entreprise et un pépiniériste pour ce type de projets de revégétalisation, qui permet au paysagiste de commencer ses cultures et de disposer d'une banque de plants le jour où il faut re-végétaliser. Il faut se renseigner maintenant sur les pépiniéristes disposés à cultiver des plantes locales. Ce type de contractualisation peut être un moyen intéressant.

**Olivier TOSTIAN :** Si la ligne à moyenne tension est enterrée, on peut envisager d'avoir un alignement d'arbres. Des seiba, des fromagers, ... le crudia qui fait aussi partie des espèces protégées et qui se reproduit très bien.

**Alain DELORME :** C'est le rôle du paysagiste-conseil. Ils émettent un avis étayé. Ils sont réellement de bons conseils là-dessus.

**Olivier TOSTIAN :** Le périmètre pour l'emprise du champ photovoltaïque, est-ce que c'est vraiment l'emprise à angle droit du dernier panneau ou est-ce que c'est l'emprise qui est déforestée ?

**Emile DESSE :** C'est une très bonne question : c'est l'emprise des panneaux + les servitudes autour des panneaux + les ombres portées des arbres (donc on a déjà pris en compte la hauteur des arbres).

Comme tous les dimensionnements, on a des arbres à leur taille actuelle et on ne sait pas quelle taille ils feront dans 10 ans. On s'est basé sur les plus grands arbres de la zone, donc on a pris cette servitude.

**Thierry MAQUAIRE :** Je pense qu'on a fait un tour assez complet des faits. Après les autres questions se poseront de personne à personne, de service à service, de structure à structure. On souhaitait balayer au maximum tous ces aspects environnementaux liés à la construction en elle-même et à l'implantation d'un oléoduc. Ca aura permis de susciter des interrogations, peut-être d'aller plus en profondeur sur certains éléments.

Je vous propose de conclure cette matinée. Nous serons dans le timing.

**Alain DELORME :** Je vais commencer par vous remercier de nous avoir accompagnés et de nous avoir fait tenir le timing. Merci aux services de l'Etat, merci au garant qui va j'espère constater que nous faisons les choses correctement. Place maintenant à l'instruction du dossier, aux futures réunions qui arrivent qui nous permettront de déposer un dossier complet.

**Caroline BAILLEAU :** Nous déposerons le dossier d'autorisation environnementale en fin d'année.

**Alain DELORME :** Merci à tous, à Caroline, à Emile, qui ont beaucoup travaillé sur le sujet. Pour avoir participé à la première centrale de ce type-là, il y a des contraintes comme partout qu'il faut qu'on arrive à lever. La date d'arrivée de la centrale est connue. Quand je vous dis ça, j'ai l'impression de vous mettre un peu sous pression. C'est vrai que la centrale de Dégrad-des-Cannes a rendu d'énormes services pendant 40 ans, presque un demi-siècle. Si on la fait durer encore, elle ne va pas résister. Aujourd'hui il faut arriver à passer ce cap-là. La nouvelle centrale est prévue pour 25 ans. Ca permettra de se projeter vers de nouvelles technologies en termes de transition énergétique. Il faut qu'on accompagne aussi tout ça. Soyez assurés que toutes ces sanctuarisations on essaiera de les tenir et on les tiendra, il n'y a pas de doute là-dessus.

Merci aussi à Guillaume, ce n'est pas un sujet facile.

**Caroline BAILLEAU :** Je me permets de compléter les remerciements d'Alain. Nous avons abordé les sujets de la biodiversité sans aborder d'autres sujets impactants sur le plan environnemental : les rejets océaniques, aqueux, le risque incendies, etc. Ce sont des sujets que nous avons abordés dans les réunions publiques. Nous avons une réunion mardi prochain à Rémire-Montjoly. Vous êtes conviés également si vous souhaitez avoir de plus amples éléments sur ces sujets.

Merci à tous.